



INTERNATIONAL LABOUR OFFICE
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
OFICINA INTERNACIONAL DEL TRABAJO

Adresse postale CH-1211 GENÈVE 22
Télégrammes INTERLAB GENÈVE
Télex 22.271 BIT CH
Téléphone direct: (022) 99
central: (022) 996111

Réf. BIT/ILO n° F 10 (V) (1978-79)

Votre réf. n°

Monsieur le Directeur
de l'Office fédéral
de l'Industrie, des
Arts et Métiers et
du Travail,
3000 BERNE

BIGA <i>UH</i>			
- 5. DEZ. 1977			
Nr. - 810.02			
Vert.	zk	zE	Zelofen
Dir.	X		
Stv. Dir.			
V. Dir.			
Int.	X	V	
2 DEC 1977			

Monsieur le Directeur,

Par une lettre ORG 0-61-25 du 4 novembre 1977, j'ai informé tous les Etats Membres de la décision des Etats-Unis de se retirer de l'Organisation internationale du Travail. Cette décision a pris effet le 6 novembre 1977.

Le retrait des Etats-Unis, dont la contribution à l'OIT était la plus élevée, met l'Organisation dans une situation financière très difficile. La part des Etats-Unis dans le budget s'établissait à 25 pour cent, ce qui, pour 1978-79, correspond à quelque 42,3 millions de dollars.

C'est pourquoi j'ai maintenant l'honneur de m'adresser à tous les Etats Membres afin de les tenir au courant des mesures actuellement prises pour répondre à ce problème.

A la récente session du Conseil d'administration, j'ai soumis à la Commission du programme, du budget et de l'administration des propositions visant à faire face à cette situation. Mes propositions portaient sur une réduction de 32,5 millions de dollars, soit 19,2 pour cent du programme de l'OIT pour 1978-79, dans l'espoir que d'autres mesures, y compris le versement de contributions volontaires, pourraient combler l'écart entre ce montant et les 42,3 millions de dollars représentant la contribution des Etats-Unis. Compte tenu de la discussion à la commission, ces réductions ont été ensuite portées à 36,6 millions de dollars, soit 21,7 pour cent du programme et budget approuvé pour 1978-79. Vous trouverez ci-joint un exemplaire du document GB.204/PFA/12/23, où figurent les propositions que j'avais faites à

l'origine à la Commission du programme, du budget et de l'administration, et du document GB.204/14/27, qui rend compte des débats de la commission.

Il ne vous échappera pas que des réductions de cette importance ne peuvent manquer d'avoir des conséquences sérieuses sur les activités de l'Organisation. J'ai eu néanmoins, comme le Conseil d'administration, pour principale préoccupation de sauvegarder les activités les plus essentielles de l'Organisation et de lui permettre de continuer à jouer un rôle utile et dynamique dans la promotion de la justice sociale et dans l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier. Je pense que le programme réduit, tel qu'il a été adopté dans ses lignes générales par le Conseil d'administration, donnera à l'OIT la possibilité de s'acquitter de ses tâches les plus essentielles, malgré la réduction considérable du niveau global de ses activités.

Cependant, ces réductions laissent encore un niveau de dépenses qui excède de 5,7 millions de dollars les recettes provenant des contributions fixées aux Etats Membres restants. Le Conseil d'administration a reconnu que le niveau des activités de l'OIT ne saurait être brusquement réduit de 25 pour cent sans que des dommages graves, voire irréparables, soient infligés au programme de l'Organisation. Aussi le Conseil a-t-il pris note de mon intention de chercher à combler au moyen de contributions volontaires l'écart entre les recettes et les dépenses dans la période transitoire et de l'informer, lors de sa session de février-mars 1978, des progrès réalisés à cet égard.

Je tiens à bien marquer que le recours à des contributions volontaires n'est qu'une mesure temporaire pour aider l'Organisation à franchir la difficile période biennale 1978-79. Mes propositions de programme et de budget pour 1980-81 ne compteront pas sur des contributions volontaires pour financer une partie quelconque du programme.

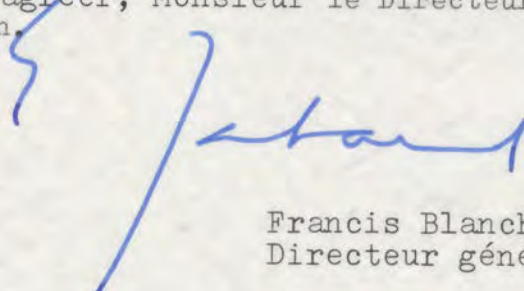
Je me permets d'exprimer l'espoir que votre Gouvernement sera en mesure d'apporter une contribution pour aider l'OIT à surmonter ses difficultés actuelles et à poursuivre sa tâche aussi efficacement que possible. S'il était en mesure de le faire, sa contribution pourrait prendre l'une des deux formes suivantes. Il serait évidemment préférable que votre Gouvernement ait la possibilité de verser une contribution en espèces qui ne soit pas liée à une activité déterminée du programme

à exécuter en 1978-79. Cette formule donnerait le maximum de souplesse pour combler l'écart transitoire entre les dépenses et les recettes. Si cette formule n'était pas possible, votre Gouvernement voudrait peut-être envisager, soit directement, soit dans le cadre d'arrangements multilatéraux, une contribution destinée à financer des activités particulières subsistant dans le programme réduit pour 1978-79. En pareil cas, je serais heureux de vous fournir toutes précisions supplémentaires à la lumière d'indications quant aux domaines d'activités qui présenteraient pour votre Gouvernement un intérêt particulier.

Enfin, si votre Gouvernement n'était pas en mesure d'apporter une contribution en 1978, il voudrait peut-être envisager d'annoncer le versement en 1979 d'une contribution déterminée, en sus de sa contribution régulièrement fixée pour cette année-là.

Je vous serais très obligé, pour me permettre de savoir le genre de mesures que je devrai recommander au Conseil d'administration à sa prochaine session en février-mars 1978, de bien vouloir me fournir d'ici là toutes indications, même préliminaires, sur la position éventuelle de votre Gouvernement à l'égard du versement d'une telle contribution.

Je vous exprime par avance ma vive gratitude pour la suite que vous voudrez bien donner à la présente communication et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.



Francis Blanchard,
Directeur général.